



**Déclaration préalable du Sgen-CFDT
au CTSD 1er et 2nd degrés
du 24 juin 2015**

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames, Messieurs,

Le SGEN-CFDT ayant la particularité de rassembler tous les personnels des ministères et établissements concernés par l'éducation nationale, quel que soit leur métier ou leur statut, dans un même syndicat, nous présenterons une déclaration préalable commune pour le premier et le second degrés.

Cependant, nous tenons au préalable à remercier l'ensemble des services pour le travail effectué.

- En ce qui concerne le second degré, tout d'abord, en comparant avec les moyens donnés l'an dernier pour l'assistance éducative dans le 2nd degré, nous constatons une baisse de 0,5 Emploi Temps Plein pour les moyens de surveillance, une augmentation de 2 ETP pour l'internat et 15,50 ETP AESH-i. Soit un total en augmentation, donc, de 17 ETP avec une réserve plus importante (2 ETP au lieu de 1,30 l'an dernier).

C'est un détail mais un détail positif par rapport à la saignée de 2013 et par rapport à l'augmentation du public dans le 2nd degré dans les Yvelines. Nous aimerions, par contre, savoir de quel type est la réserve : Accompagnants des élèves en Situation de Handicap ou moyens de surveillance ?

De plus, l'an dernier, lors du CTSD du 12 juin 2015, Monsieur le Directeur Académique avait précisé qu'il avait « l'idée de mettre les moyens AED en relation avec tous les personnels dans les établissements pour avoir une meilleure évaluation des situations tout en tenant compte des caractéristiques de l'établissement : par exemple, milieu rural, milieu urbain. " Ceci a-t-il été fait ?

En outre, en ce qui concerne les assistants sociaux, l'an dernier, nous étions à 64 postes budgétaires, 12 postes conseillers techniques, 1 MDPH. Or les besoins sont encore plus prenants avec le renforcement de la paupérisation de certains secteurs et l'augmentation des divorces dans la région parisienne. D'où notre question : combien d'établissement bénéficient de la présence d'une Assistante sociale sur les 165 EPLE du département ? Pourrions-nous aussi en profiter pour avoir un point concernant les moyens infirmiers ?

- En ce qui concerne le premier degré, nous nous inquiétons sur le nombre de directions non pourvues. Des directions vont être prises par des T1. Cette année une double direction est proposée à un T2 pour un total de 15 classes, comment sera-t-il inspecté puisqu'il sera déchargé complètement ?

Actuellement, l'école primaire est écartelée entre les différentes institutions qui la gèrent : la mairie, la circonscription, la Direction départementale des services de l'Éducation nationale. Ses partenaires se multiplient, pas le temps. Les directeurs se retrouvent dans une situation très inconfortable sur le plan de l'accumulation de responsabilités, sans parler de la surcharge de travail.

A quand l'établissement public du premier degré que nous voyons comme une nécessité pour l'école, ses usagers, ses partenaires et ses personnels dont les directeurs toujours en première ligne ?

Enfin, la dernière question concernant tout autant le 1er que le 2nd degré : quel est le nombre et la répartition des CUI en 1er et 2nd degré ?

En vous remerciant, Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs, de votre attention.

Sylvie HOPKINS et Sylvain RIUNE représentant-e-s du Sgen-CFDT au CTSD du 78

contact : 78@sgen.cfdt.fr et elusgen@cfdtversailles.fr